



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-47

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 26 octobre 2020

Date d’Affichage : 26 octobre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la Délibération : **Signature d’une convention d’accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec Sorégies**

Monsieur le Maire explique que la convention d’accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatifs aux certificats d’économies d’énergie et à la prolongation de la quatrième période d’obligation du dispositif prolonge d’une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d’économie d’énergie.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de signer l’avenant n°1 de la dite convention prolongeant cette dernière jusqu’au 31 décembre 2021.

En cas d’éligibilité, les actions envisagées peuvent permettre d’obtenir des réductions au niveau des KWh utilisés. Ainsi, chaque bâtiment peut bénéficier d’une réduction de 8€ par KWh.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant de la convention et tous les documents y afférent.

Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 3 novembre 2020

Le Maire

WIBAUX Géry



AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020_47-DE
Regu le 04/11/2020